



Appel à manifestation d'intérêt pour la constitution du Comité Consultatif de L'Observatoire de la Qualité des Environnements Intérieurs

Depuis le 1er janvier 2024, l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) assurent conjointement le pilotage de l'Observatoire de la Qualité des Environnements Intérieurs (OQEI), qui succède à l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur.

Pensé comme un centre de ressources et de référence, l'OQEI a pour missions de rassembler les données et connaissances sur les environnements intérieurs, de les synthétiser et de les analyser dans le but d'orienter les politiques publiques et aussi d'apporter des connaissances, voire des solutions, à l'ensemble des parties prenantes, professionnels de la construction et de l'aménagement, acteurs de la recherche et gestionnaires des risques. Les objectifs de l'OQEI sont multiples et s'inscrivent dans un objectif de santé globale dans le contexte de changement climatique, de sobriété énergétique et d'évolutions sociétales. Tous les domaines touchant la qualité des environnements intérieurs sont concernés : qualité de l'air, poussières intérieures, bruit, lumière naturelle et artificielle, champs électromagnétiques, rayonnements et confort thermique, gestion technique des bâtiments...

Pour assurer le dialogue avec les parties prenantes concernées par la qualité de ces environnements et intégrer leurs perspectives aux travaux conduits dans l'Observatoire, l'Anses et le CSTB ont décidé de mettre en place d'ici la fin de l'année 2024 un comité consultatif.

Ce dispositif participatif a pour vocation de recueillir les avis, suggestions et préoccupations des parties prenantes concernées par les travaux de l'OQEI, et de contribuer à identifier les questions ou situations d'intérêt sur la thématique des environnements intérieurs.

Plus particulièrement, le comité consultatif de l'OQEI a pour objectifs :

- échanger et débattre sur les sujets relatifs à la qualité des environnements intérieurs et les travaux scientifiques menés ou à encourager ;



- favoriser les remontées d'informations susceptibles d'enrichir les travaux de l'OQEI et proposer des orientations de recherche ou de campagnes ;
- accroître la visibilité et lisibilité des travaux conduits par l'OQEI ;

Le comité consultatif ne sera pas impliqué dans la conduite des activités opérationnelles de l'Observatoire et ne produira pas de résultats en son nom propre.

Le comité consultatif sera composé membres **représentants des associations, syndicats de salariés, entreprises et fédérations d'industriels, dans un souci d'équilibre des organisations représentées**. Une représentation équilibrée des différents groupes d'intérêt sera recherchée lors de sélection des membres. Le comité consultatif se réunira au moins une fois par an, en fonction des besoins exprimés par les autres instances de gouvernance de l'OQEI. Les membres seront nommés pour cinq ans et ne pourront pas exercer plus de deux mandats consécutifs. Un engagement de confidentialité sera signé avant toute participation.

La coordination du comité consultatif sera assurée par les organismes pilotes de l'Observatoire.

Si votre organisation souhaite participer à l'instauration d'un dialogue constructif et enrichissant sur la thématique de la qualité des environnements intérieurs et qu'elle fait partie d'une des catégories listées ci-dessus, **nous vous invitons à manifester votre intérêt par courriel à comiteconsultatifoquei@anses.fr avant le 11 octobre 2024.**

Dans ce courriel, veuillez indiquer l'implication de votre organisation dans ou pour la qualité des environnements intérieurs et en quoi les informations que vous partagerez contribueront à l'enrichissement des échanges. Vous pourrez annexer toute pièce ou document qui pourrait étayer votre candidature.

La composition du comité consultatif sera arrêtée après examen et sélection en interne des manifestations d'intérêt reçues.